

La Banque Postale Paris

BFI / DOM / BOM
115, rue de Sèvres
75275 PARIS Cedex 06

Téléphone: +33 (0)1 40 93 92 90
Mail: bfi-bo-cash.derives@labanquepostale.fr

PARIS, le 12 novembre 2025

CONFIRMATION D'OPERATION
GARANTIE TAUX PLAFOND

Nos Références : 6775915
Vos Références :
UTI : 96950066U5XAAIRCPA786775915

Nous vous confirmons ci-après les termes et les caractéristiques d'une Opération d'Echange de Garantie Taux Plafond (l'« **Opération** ») régie par la Convention-Cadre FBF IFT relative aux opérations de marché à terme signée le 3 novembre 2025 entre et La Banque Postale Paris (la « **Convention** »), et les dispositions des Additifs Techniques.

La présente confirmation (la « **Confirmation** ») fait référence aux définitions et clauses contenues dans les Additifs Techniques à la Convention-Cadre, et plus particulièrement aux dispositions de l'Additif Technique « Garantie de Taux » et « Recueil de Taux 2021 ».

En cas de contradiction entre les stipulations de la Convention et les stipulations de la présente Confirmation, les stipulations de la Confirmation prévaudront.

Partie A Legal Entity Identifier (LEI) : 96950066U5XAAIRCPA78
Partie B Legal Entity Identifier (LEI) : 969500B5CYILY86X3Y63

Les termes de l'Opération sont les suivants :

Date de Conclusion : 12 novembre 2025
Date de Commencement : 16 janvier 2026
Date d'Echéance : 16 janvier 2030

Résiliation anticipée : Non Applicable

Montant notionnel (MN) : 30 000 000,00 EUR
(Amortissable selon échéancier ci-dessous)

Agent : La Banque Postale Paris

DETERMINATION ET VERSEMENT DE LA PRIME

Payeur de la Prime de mise en place :
Montant de la Prime / Devise : Cf. Annexe Echancier des Primes
Date de Paiement : Cf. Annexe Echancier des Primes

DETERMINATION ET VERSEMENT DES DIFFERENTIELS (D)

Acheteur du Taux Plafond :	.
Vendeur du Taux Plafond :	La Banque Postale Paris
Echéancier des Différentiels (D) :	Cf. Annexe Echéancier des Différentiels
Taux Variable (TV) :	EUR-EURIBOR-Reuters-6M
Marge :	Non Applicable
Base de calcul des Montants Variables (B) :	ACT/360
Date de Détermination du Taux Variable :	2 Jours Ouvrés précédant le premier jour de chaque Période d'Application des Montants Variables.
Première Période d'Application des Montants Variables :	Non Applicable
Taux de la première Période d'Application des Montants Variables :	Non Applicable
Dernière Période d'Application des Montants Variables :	Non Applicable
Taux de la dernière Période d'Application des Montants Variables :	Non Applicable
Période d'Application des Montants Variables :	Toute période de 6 mois telle que déterminée dans l'Annexe Echéancier des Différentiels de la Date de Commencement (ou si une Première Période d'Application est indiquée, du dernier jour de cette Première Période d'Application) à la Date d'Échéance exclue (ou si une Dernière Période d'Application est indiquée, au premier jour de cette Dernière Période d'Application), ajusté.
Taux Plafond (PLF) :	2,2500 %
Détermination du montant des Différentiels :	Le Vendeur du Taux Plafond versera à l'Acheteur du Taux Plafond un Différentiel calculé selon la formule ci-après, si à la Date de Détermination du Taux Variable, le Taux Variable est supérieur au Taux Plafond. $D = MN * (TV - PLF) * B$
Date de Paiement du Différentiel :	Le dernier jour de chaque Période d'Application des Montants Variables en application de la Convention de Jour Ouvré.

Résiliation anticipée automatique de l'Opération

Non Applicable

Résiliation anticipée optionnelle de l'Opération

Non Applicable

Centre(s) Financier(s) retenu(s) pour la détermination des Jours Ouvrés :

Date d'Échéance :	TARGET
Période d'Application :	TARGET
Date(s) de Paiement de la Prime :	TARGET
Date(s) de Paiement des Différentiels :	TARGET
Date(s) de Détermination du Taux Variable :	TARGET

Convention de Jour Ouvré relative aux :

Date d'Echéance :	Jour Ouvré suivant sauf mois suivant
Date de Résiliation Anticipée :	Non Applicable
Période(s) d'Application :	Jour Ouvré suivant sauf mois suivant
Date(s) de Paiement du Différentiel :	Jour Ouvré suivant sauf mois suivant

Instructions de paiements :

Nos Instructions :

Pour : LA BANQUE POSTALE, PARIS CEDEX 15
BIC : PSSTFRPPPAR
A/C N° : FR58 2004 1000 0177 9901 7Y02 026
En faveur de : La Banque Postale Paris
BIC : PSSTFRPPTRE

Contacts :

Adresse : La Banque Postale Paris
BFI / DOM / BOM
115, rue de Sèvres
75275 PARIS Cedex 06
FRANCE

Documentation/Settlement	Téléphone
Direction des Opérations de Marché	+33 (0)1 40 93 92 90
E-mail :	bfi-bo-cash.derives@labanquepostale.fr

ANNEXE ECHEANCIER DES PRIMES

Type	Début de période	Fin de période	Date de Paiement	Montant	Devise
PREMIUM	16/07/2026	16/07/2026	16/07/2026	48 870,00	EUR
PREMIUM	18/01/2027	18/01/2027	18/01/2027	46 872,00	EUR
PREMIUM	16/07/2027	16/07/2027	16/07/2027	45 108,00	EUR
PREMIUM	17/01/2028	17/01/2028	17/01/2028	43 290,00	EUR
PREMIUM	17/07/2028	17/07/2028	17/07/2028	42 588,00	EUR
PREMIUM	16/01/2029	16/01/2029	16/01/2029	39 528,00	EUR
PREMIUM	16/07/2029	16/07/2029	16/07/2029	39 096,00	EUR
PREMIUM	16/01/2030	16/01/2030	16/01/2030	36 432,00	EUR

ANNEXE ECHEANCIER DES DIFFERENTIELS

Notional	Index	Taux Plafond	Marge	Date de Fixing	Début de Période d'Application	Fin de Période d'Application	Date de Paiement	Nombre de Jours
30 000 000,00	6M	2,2500	0,0000	14/01/2026	16/01/2026	16/07/2026	16/07/2026	181
28 000 000,00	6M	2,2500	0,0000	14/07/2026	16/07/2026	18/01/2027	18/01/2027	186
28 000 000,00	6M	2,2500	0,0000	14/01/2027	18/01/2027	16/07/2027	16/07/2027	179
26 000 000,00	6M	2,2500	0,0000	14/07/2027	16/07/2027	17/01/2028	17/01/2028	185
26 000 000,00	6M	2,2500	0,0000	13/01/2028	17/01/2028	17/07/2028	17/07/2028	182
24 000 000,00	6M	2,2500	0,0000	13/07/2028	17/07/2028	16/01/2029	16/01/2029	183
24 000 000,00	6M	2,2500	0,0000	12/01/2029	16/01/2029	16/07/2029	16/07/2029	181
22 000 000,00	6M	2,2500	0,0000	12/07/2029	16/07/2029	16/01/2030	16/01/2030	184

Déclarations :

Toute opération de marché sur instrument financier à terme comporte des risques, du fait notamment des variations de taux d'intérêts, des parités de change, des cours des actions, des marchandises, des denrées ou des indices boursiers.

Au regard de ces risques, chaque Partie déclare et atteste qu'elle dispose des connaissances et de l'expérience en matière d'investissement nécessaires pour évaluer les caractéristiques, les avantages et les risques encourus au titre de la présente Opération.

Chaque Partie déclare et atteste avoir identifiée ses besoins à l'égard de la présente Opération par rapport à son activité et à sa situation financière et avoir procédé à sa propre analyse des aspects financiers, juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'Opération et ne s'en être pas remise pour cela à l'autre Partie.

LA BANQUE POSTALE intervient comme partie à la présente Opération et non comme conseil et ne saurait être tenue responsable des conséquences financières de l'intervention de l'autre Partie sur les instruments financiers à terme.

Chaque Partie déclare et atteste conclure cette Opération en son nom propre et non en qualité de mandataire.

Toute projection, commentaire ou indication qui seraient fournis par l'une des Parties relativement aux coûts, taux de rendements, évolutions probables de cours seront purement indicatifs et ne sauraient constituer une évaluation ou une garantie ; chacune des Parties reconnaît que de telles informations peuvent être affectées par l'évolution des marchés ou de certaines hypothèses sur lesquelles elles sont fondées ; elles seront remises à titre d'élément comparatif et ne sauraient se substituer à la propre analyse de l'autre Partie.

Signature électronique :

A titre de convention de preuve, les Parties conviennent que la présente Confirmation est signée électroniquement conformément à la réglementation européenne et française en vigueur, en particulier le Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014, le décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 et les articles 1367 et suivants du Code civil.

Les Parties s'engagent à prendre toutes mesures adaptées pour garantir que la signature électronique de la présente Confirmation ne puisse être apposée que par leur représentant légal respectif ou par toute personne dûment habilitée à cet effet en vertu d'un pouvoir.

A cet effet, les Parties acceptent d'utiliser la plateforme en ligne « Signer en Ligne » de Docaposte. Chacune des Parties reconnaît (i) que la signature électronique qu'elle appose sur la présente Confirmation a la même valeur juridique que sa signature manuscrite et (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine à la présente Confirmation. Chaque Partie renonce en conséquence à mettre en cause, dans le cadre de toute réclamation et/ou action en justice, la fiabilité de ladite solution de signature électronique et/ou la manifestation de leur volonté de contracter la présente Confirmation à ce titre.

Veillez nous retourner la présente Confirmation, dûment signée par vos représentants habilités.

LA BANQUE POSTALE

